

DECRET N°2013-83 DU 19 FEVRIER 2013

portant adoption du budget prévisionnel du Centre de Perfectionnement et d'Assistance en Gestion (**CEPAG**) pour l'exercice 2013.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-545 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 06 novem2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2010-136 du 28 avril 2010 portant attributions, organisation et fonctionnement du Centre de Perfectionnement et d'Assistance en Gestion (**CEPAG**) ;
- Vu** le décret n° 2011-262 du 02 avril 2011 portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre de Perfectionnement et d'Assistance en Gestion (**CEPAG**) ;
- Vu** le procès-verbal de la session du Conseil d'Administration du Centre de Perfectionnement et d'Assistance en Gestion (**CEPAG**) du 11 octobre 2012 ;

Sur proposition du Ministre de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 février 2013.

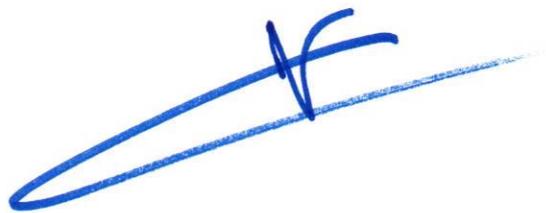
DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel du Centre de Perfectionnement et d'Assistance en Gestion (CEPAG) pour l'exercice 2013 tel qu'il figure en annexe à de décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel

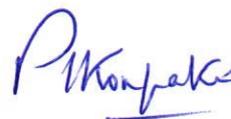
Fait à Cotonou, le 19 février 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



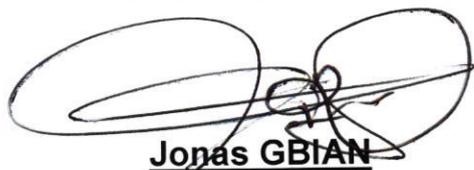
Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



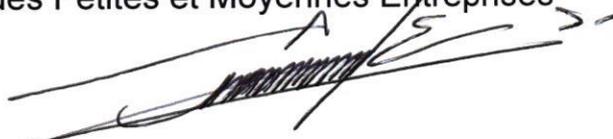
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances



Jonas GBIAN

Le Ministre de l'Industrie, du Commerce,
des Petites et Moyennes Entreprises



Akuavi Marie-Elise Christiana GBEDO